

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE BRUAY
LABUISSIERE



DATE DE CONVOCATION
13/06/2025

SEANCE DU
23/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 17
PRESENTS : 10
VOTANTS : 12

N° 020-2025

OBJET :

**Acceptation des dons en régie
« Dons et quêtes »**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville d'HOUDAIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-huit heures minutes ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale 5, place de la Marne sous la Présidence de Mme Marie-Thérèse Rojewski.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Mme Isabelle Ruckebusch, Mme Marie-Thérèse Rojewski, Mme Claudine Emery, Mme Yvette Cazin, Mr Christophe Laurantiaux, Mme Michèle Capron, Mr Gilbert Voiron, Mme Claudine Hannebique, Mr Jerry Maisnil, Mme Sylvie Joly.
Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES AYANT DONNEES PROCURATION :

Mme Amélie Przybyla ayant donné procuration à Mme Isabelle Ruckebusch.
Mme Cathy Boez ayant donné procuration à Mme Marie-Thérèse Rojewski.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mr Bernard Maisnil, Mr Claude Bouchez.

ETAIENT ABSENTES NON EXCUSEES :

Mme Pascale Hourriez, Mme Elodie Bedu.

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée que le Centre communal d'Action Sociale fait l'objet de dons d'un montant de 880€ en chèques et de 546€ en espèces.

Il est nécessaire de donner l'autorisation pour procéder à l'encaissement des dons reçus.

L'exposé de la vice-présidente entendu ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ;

A l'unanimité,

AUTORISE,

Madame la Présidente ou sa représentante à procéder à l'encaissement des dons d'un montant de 880€ en chèques et de 546€ en espèces sur la régie « Dons et quêtes ».

La vice-présidente

Marie-Thérèse Rojewski



REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-2662 04577-20250623-020_2025-DE